



Banques

Une année dans le brouillard

Le tassement de l'activité bancaire constaté en 2012 s'est accentué davantage durant l'année 2013. Le secteur a subi le climat morose de la conjoncture économique tant locale qu'internationale.

Par S. A.

Le secteur bancaire marocain est en perte de vitesse pour la deuxième année consécutive. Les crédits bancaires marquent un repli de 0,6% au terme des 11 premiers mois de l'année pour se fixer à 669,3 Md Dhs. Cette baisse intègre des évolutions mitigées entre les différentes catégories de crédits. En effet, les crédits de tré-

sorerie reculent de 6,2% à 175,4 Md dhs reflétant le resserrement des conditions de financement des entreprises, lesquelles éprouvent davantage de mal à honorer leurs engagements. En revanche, le secteur de l'immobilier se démarque encore une fois enregistrant une progression de 4,5% à 230,5 Md Dhs. Cette croissance, quoi qu'en ralentissement, est intégralement tirée par la perfor-

mance des crédits à l'habitat (+6,3% à 161,7 Md Dhs) tandis que les crédits accordés aux promoteurs enregistrent une légère hausse de 0,6% à 68,7 Md Dhs. De leur côté, les crédits à la consommation s'améliorent de 2,1% à 40,1 Md Dhs tandis que les crédits à l'équipement s'apprécient modestement de 0,6% à 156,9 Md Dhs. S'agissant des ressources et eu égard au creusement du déficit des trésoreries bancaires, BANK AL MAGHRIB a accentué ses interventions sur le marché monétaire avec ses avances à 7 jours atteignant un pic de 59 Md Dhs en octobre 2013 pour une demande ayant avoisiné les 74 Md Dhs. Dans le même sillage, les dépôts de la clientèle enregistrent une faible progression de 0,6% à 665,7 Md Dhs intégrant une hausse de 1% des comptes à vue à 392,4 Md Dhs et de 7,6% à 98,4 Md Dhs des comptes d'épargne. En revanche, les dépôts à terme se replient de 2,8% à 148,2 Md Dhs. Les ressources des Marocains Résidents à l'Etranger marquent, quant à elles, une amélioration de 4,4% à 147,1 Md Dhs augmentant ainsi leur contribution dans les dépôts à 22,1%, contre 21,3% au 31/12/2012. En 2013, les banques ont également souffert des pressions sur les liquidités dans un contexte de baisse de l'activité économique. Situation qui n'a pas empêché la Banque Centrale de maintenir le niveau du taux directeur à 3% dans un souci de contonnement de l'inflation à un niveau faible. En revanche, BANK AL MAGHRIB a décidé de supprimer la rémunération de la réserve monétaire obligatoire (rémunérée à un taux de 0,75%). Cette mesure ne devant pas avoir un impact important sur les revenus des

banques. Côté prudentiel, la Banque Centrale a revu à la hausse les minimums requis pour le ratio de solvabilité ainsi que pour le Tier One à 12%

Les banques marocaines devraient continuer à rester vigilantes quant à la maîtrise des risques avec la poursuite d'une politique massive de provisionnement.

et à 9% respectivement. Les banques se sont préparées à l'avance à l'entrée en vigueur de ces nouvelles normes en renforçant leurs fonds propres par le biais d'augmentation de capital ou d'émissions de dettes obligataires subordonnées.

▼ EMBELLIE SUSPENDUE

En termes de perspectives, l'année 2014 devrait être marquée par le ralentissement de l'activité bancaire avec des lueurs d'une reprise escomptée vers la fin de l'année dans le cas de la relance de l'économie des principaux pays partenaires du Maroc. C'est justement pour faire face à cette situation que les banques marocaines devraient continuer à rester vigilantes quant à la maîtrise des risques avec la poursuite d'une politique massive de provisionnement. La pression sur les marges d'intérêt devrait se poursuivre face au problème de sous-liquidité et aux effets de la concurrence entre les principaux acteurs ne permettant pas d'impacter le renchérissement du coût des ressources sur les taux proposés aux clients. Ce sont les principaux groupes bancaires ayant constitué des matelas de provisions confortables et qui jouissent d'un

effet de taille avec une forte diversification des revenus qui pourraient affronter et amortir l'impact de la situation économique et sectorielle actuelle. Sur le registre réglementaire, la nouvelle loi bancaire devrait entrer en vigueur avant novembre 2014. Celle-ci, outre la mise en place d'un cadre réglementaire pour le développement de la finance «participative», intègre également l'instauration d'un Comité de coordination et de surveillance des risques systémiques. Celui-ci sera composé des experts de BAM, du CDVM et de ceux des autorités de l'assurance (DAPS). Ce Comité aura pour mission le contrôle macro-prudentiel du secteur financier. La mise en place de cette nouvelle loi bancaire devrait ainsi permettre de donner le coup de départ à l'activité de finance islamique au Maroc et d'attirer l'intérêt des investisseurs étrangers. Reste à savoir si le modèle économique (notamment d'un point de vue capitalistique) préconisé pour le développement de cette activité pourrait accentuer à terme la concurrence dans le cas de l'arrivée de grands groupes étrangers experts en la matière et disposant de moyens financiers solides. S'agissant du volet prudentiel, la migration vers les normes Bâle III devrait être progressive avec une priorité pour la mise en œuvre des mesures relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme. A travers ces mesures, la Banque Centrale souhaite rehausser la qualité des fonds propres. Le renforcement des règles prudentielles devrait permettre de hisser le secteur bancaire marocain aux meilleurs standards internationaux et les maintenir à l'abri des ondes de choc qui, ailleurs, ont fait plier des géants. ■